



AVIS PUBLIC

CONSULTATIONS PUBLIQUES
sur le Plan d'aménagement intégré du
territoire public intramunicipal (PAI)
et
sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
des terres publiques intramunicipales (PAFIO)

La population est invitée à une séance d'information sur le plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est (PAI) qui aura lieu :

le 27 mars 2019, 19h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville de L'Ascension
au 1000, 1^{ère} rue Est.

Après la présentation du PAI, la MRC tiendra une séance d'information sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2019-2020) des bénéficiaires de convention d'aménagement du territoire forestier résiduel des municipalités de Saint-Nazaire, de Labrecque, de Lamarche, de L'Ascension, de Sainte-Monique et de Saint-Ludger-de-Milot. Les nouveaux secteurs d'intervention potentiels pouvant faire l'objet de travaux d'aménagement forestier commerciaux et non commerciaux seront présentés de même que la localisation éventuelle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Après chaque séance d'information, la MRC échangera avec les participants en plus de répondre aux questions.

Le calendrier des consultations publiques sur le PAI et le PAFIO est le suivant :

Consultation	Date de la consultation	Date limite pour déposer des mémoires ou commentaires
PAI	Du 27 mars au 13 mai 2019	13 mai 2019
PAFIO	Du 27 mars au 18 avril 2019	18 avril 2019

Pendant ces consultations, la population est invitée à émettre ses commentaires sur la gestion des lots publics intramunicipaux présentée au PAI ou sur les nouveaux secteurs d'intervention potentiels présentés au PAFIO. Les documents de consultation du PAI et du PAFIO seront disponibles à partir du 28 mars 2019 aux bureaux de la MRC et sur le site internet de la MRC au www.mrclacsaintjeanest.qc.ca.

Le personnel du service d'aménagement de la MRC sera disponible pour expliquer les éléments du PAI et du PAFIO et répondre aux questions. Les heures d'ouverture des bureaux de la MRC sont du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer à la MRC au (418) 668-3023, poste 2103.

IMPORTANT : Pour le PAI, vous pouvez déposer un mémoire ou formuler des commentaires sur le formulaire prévu à cet effet et nous transmettre vos documents à nos bureaux. Pour le PAFIO, vous devez compléter le formulaire et le transmettre au représentant du bénéficiaire de convention avec copie conforme à la MRC (ou à la MRC). Le formulaire pour déposer des commentaires est disponible sur la page d'accueil du site internet de la MRC dans le dossier « Consultations publiques sur le PAI et le PAFIO » de la section « Dernières nouvelles ».

Donné à Alma,
Ce 12^e jour de mars de l'an deux mille dix-neuf (2019)

Nathalie Audet
Directrice du service d'aménagement